

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février à dix-huit heures et cinq minutes, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze se sont réunis au gymnase de Saint Sulpice sur Lèze sur convocation qui leur a été adressée par courrier en date du onze février deux mille vingt et un, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : BERGIA Jean-Marc, MARTINEZ Jean-Jacques, MORERE André, RUEDA Michel, SEYTEL Isabelle, BOYER Denis, CALMES Nicolas, CAMPAGNE ARMAING Fanny, GIRAUD Jean-Claude, GRANGE Régis, CONDIS Sylvette, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, VIEL Pierre, ALBERO Elisabeth, BOY Francis, CAUHAPE Jean-Louis, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, LABORDE Jean, LASSALLE Yvon,

Suppléant : DEKKIL Alain.

Excusés :

LACAMPAGNE Patrick, CANTEGRIL Jean-Marc, DEJEAN Jean-Paul, DESCUNS Lyliane, JALOUX Philippe, PANIFOUS Laurent, VANDERSTRAETEN François, ESTRADÉ Thibaut.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les participants.

Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

21-01 Huis clos

Considérant les règles de l'état d'urgence pour faire face à la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid19 qui ne permettent pas à la population d'assister à la séance du Comité syndical, Monsieur le Président propose au Comité syndical de voter le huis clos.

Vu l'article L2121-18 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE le huis clos pour l'ensemble de la séance du 17 février 2021.

Monsieur le Président accueille Isabelle SEYTEL, élue déléguée titulaire par le Muretain Agglomération en raison de l'augmentation de la population. Isabelle SEYTEL se présente en tant qu'adjointe au Maire de Labarthe sur Lèze et déléguée au Muretain Agglomération.

Jean-Jacques MARTINEZ rappelle que la Communauté de communes Arize Lèze doit également procéder à une élection complémentaire d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

21-02 Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2020

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier Comité syndical.

21-03 Rapport d'activités 2020

Monsieur le Président invite le Comité syndical à prendre connaissance du rapport d'activité 2020. L'année a été marquée par les événements suivants :

- Renouvellement des délégués syndicaux,
- Continuité de service malgré la crise sanitaire liée à la Covid19,
- Démarrage des principales actions du Programme d'actions de prévention des inondations, PAPI d'intention 2019-2022 : connaissances et stratégie, amélioration de la prévision et de l'alerte, diagnostics de réduction de vulnérabilité individuels,
- Démarrage de la révision du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau,
- Travaux d'entretien régulier de 20 km de cours d'eau,
- Sensibilisation des familles à la préparation à la gestion de crise, notamment au travers de réunions d'information au Fossat.

Monsieur le Président invite les délégués à poser des questions sur ce rapport qui leur permet d'expliquer, dans les collectivités membres, les actions menées par le syndicat.

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité présenté par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE du rapport d'activités 2020.

21-04 Compte administratif 2020

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'examen du compte administratif 2020.

A l'invitation de Monsieur le Président, Nicolas CALMES présente le Compte administratif qui retrace toutes les recettes et les dépenses, en fonctionnement et en investissement. Le compte administratif constate généralement une différence entre recettes et dépense.

Nicolas CALMES retrace les principaux comptes : 28 k€ au compte 011, 144 k€ au compte 012. Le total des dépenses de gestion courante s'établit à 191 k€, soit 80% des crédits budgétisés, ce qui traduit un budget sincère. Le total des dépenses de fonctionnement s'établit à 218 k€. Il constate en 2020 une maîtrise des dépenses de gestion courante qui s'explique par une baisse des dépenses liées au confinement.

A la question de Jean-Marc BERGIA sur des différences de montants, Nicolas CALMES invite à prendre en compte les charges rattachées.

Les recettes de gestion courante s'élèvent à 270 k€ et les recettes de fonctionnement totalisent 273 k€. Sur l'exercice 2020, le résultat de la section de fonctionnement s'établit à + 54k€.

La section d'investissement intègre le remboursement exceptionnel de l'emprunt moyen terme du lac de Saint Ybars. Les dépenses au 21 intègre les enlèvements d'embâcles et les actions du PAPI figurent au compte 20. Les dépenses s'élèvent ainsi à 436 k€.

Les subventions représentent plus du tiers des recettes d'investissement qui s'élèvent à 316 k€. Le résultat de l'exercice s'établit ainsi en déficit de 119 k€. Le solde des restes à réaliser s'élève à - 92 k€, ce qui, cumulé avec le résultat de l'exercice, aboutit à un besoin de financement de 69 k€ et un report à nouveau en fonctionnement de 267 k€.

Monsieur le Président félicite Nicolas CALMES pour ce budget géré en bon père de famille et souligne sa volonté d'avoir un budget prudent et de prévision, en particulier en raison des baisses des subventions de l'Agence de l'eau et de la Région. Il insiste sur le soutien indispensable des EPCI FP.

En conclusion, Nicolas CALMES remercie les agents qui ont permis d'encaisser les subventions jusqu'au dernier jour de l'année. L'épargne nette permet 238 jours de fond de roulement, néanmoins c'est un équilibre très précaire au vu des actions du PAPI qui restent à réaliser et des perspectives d'investissement des années à venir. Il souhaite également que les EPCI FP mandatent rapidement les appels à contributions car la trésorerie du SMIVAL est très précaire.

Jean-Marc BERGIA demande à être informé des appels à contributions.

Monsieur le Président quitte la séance à 18h30.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Nicolas CALMES, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2020 du SMIVAL dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après :

Section de fonctionnement

Recettes	272 787,35
Dépenses	218 567,13
Résultat de l'exercice	+ 54 220,22
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+ 282 434,61
Part affectée à l'investissement exercice 2018	-
Résultat de clôture de fonctionnement	+ 336 654,83

Section d'investissement

Recettes	316 012,75
Dépenses	435 850,19
Résultat de l'exercice	- 119 837,44
Report exercice antérieur	143 429,57
Résultat de clôture	23 592,13
Reste à réaliser	
Recettes	325 566,65
Dépenses	418 258,66
Total	- 92 692,01

Monsieur le Président entre en séance à 18h32.

21-05 Affectation du résultat 2020

Monsieur le Président propose au Comité syndical de procéder à l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'affecter 69 099,88 € en réserves au compte 1068,

DÉCIDE de reprendre 267 554,95 € au budget primitif 2021 en report au compte 002.

21-06 Compte de gestion 2020

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'examen du Compte de gestion 2020.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Débat d'orientation budgétaire 2021

Conformément aux articles L.2312-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales, modifiés, Monsieur le Président invite le Comité syndical à prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire et à débattre de ce rapport.

André MORERE informe que la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités à 1,6% n'est plus à l'ordre du jour en raison de la Covid19, mais la baisse des recettes des collectivités nécessitera inévitablement de faire des efforts sur les dépenses.

Jean-Jacques MARTINEZ considère que le SMIVAL dispose d'une capacité d'emprunt, grâce à son faible taux d'endettement actuel. Il invite les collectivités à opter pour un urbanisme raisonné, notamment au travers des plans locaux d'urbanisme. C'est ce qu'il a notamment demandé à la Préfète de l'Ariège qu'il a tout récemment rencontrée.

Jean-Jacques MARTINEZ se dit particulièrement vigilant sur les informations du débat d'orientation budgétaire qui reprend la situation internationale et nationale.

André MORERE souhaiterait que le débat d'orientation budgétaire évoque également les évolutions du climat.

Pour les points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour concernant les équipements informatiques et de visio-conférence, les exercices de gestion de crise et l'appropriation des PCS, Monsieur le Président informe que les récentes rencontres avec les services de l'État ne permettent pas d'envisager des subventions sur ces opérations, qui ne feront donc pas l'objet de délibération.

André MORERE invite à solliciter le plan de relance pour ces opérations.

Nicolas CALMES a constaté que ces aides du plan de relance concernent les commerçants et la pose de la fibre optique, mais que les collectivités n'y sont pas éligibles. Une ligne budgétaire sera néanmoins nécessaire pour équiper le SMIVAL, les récentes visio-conférences ayant montré les besoins d'un matériel moderne.

Jean-Jacques MARTINEZ informe qu'il a abordé avec la Préfète de l'Ariège la question des exercices de gestion de crise, invitant à organiser des exercices interdépartementaux. Des exercices se tiennent dans les écoles ; il n'y a pas de raison que les Communes ne s'entraînent pas. Il invite à se rapprocher entre Maires sur les plans communaux de sauvegarde pour favoriser la mutualisation en cas de crise.

A la demande du Président, Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, informe que le SMIVAL accompagne les Communes qui le souhaitent dans la mise à jour de leur plan communal de sauvegarde.

Michel RUEDA explique qu'il a essayé de réaliser un exercice de confinement de collège qui n'a pas pu se tenir en raison du désengagement au dernier moment des services de l'État. Il déplore de ne pas disposer des éléments nécessaires pour prendre en compte l'ensemble des risques naturels et technologiques.

Jean-Jacques MARTINEZ invite à mener ces démarches de manière collective pour les rendre le plus opérationnel possible. Le SMIVAL envisage toujours le pire, car c'est son rôle. Il félicite Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, pour son élection en tant que Vice-président de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France. Il remercie les agents du SMIVAL pour leur implication et indique envisager une revalorisation du régime indemnitaire. Il présente également les deux stagiaires actuellement accueillis au SMIVAL qui sont en formation en 1^{ère} au lycée de Pamiers et qui se forment à la gestion des milieux naturels et de la faune. Il rappelle qu'il accueille volontiers les stagiaires au SMIVAL, en particulier dans cette période difficile liée à la Covid19.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et lève la séance à dix-neuf heures quinze.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

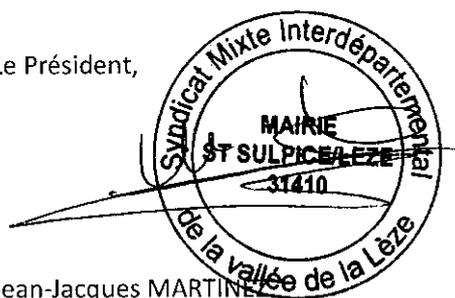
- 21/01 Huis clos
- 21/02 Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2020
- 21/03 Rapport d'activités 2020
- 21/04 Compte administratif 2020
- 21/05 Affectation du résultat 2020
- 21/06 Compte de gestion 2020

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,



Jean-Jacques MARTINEZ